

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

SANS INTENTION DE GAINS PECUNIERS POUR SES MEMBRES.

- A) Acquérir, aménager et exploiter un parc régional (parc régional éclo Des Pays-d'en-Haut) voué à la récréation de plein air et à l'observation des milieux naturels sur le territoire de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut.
- B) Relier ce parc régional à d'autres installations de tourisme ou de plein air au moyen de voies de circulation, de pistes ou de sentiers.
- C) Promouvoir les activités de plein air et de mise en valeur de l'environnement auprès de la population, particulièrement sur le territoire de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut.
- D) Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières et immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.
- E) Pour atteindre ses objectifs, la corporation aura comme mandat d'implanter et d'administrer un ou des édifices à vocation touristiques et de loisirs.
- F) La corporation aura donc les pouvoirs d'acheter, construire et/ou rénover de tels bâtiments afin de les affecter à l'utilisation que pourra lui destiner la corporation.